

Département de l'Allier

République Française



**VILLE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 février 2025

ACTES

Séance :	L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 18 février 2025.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoints, Guy AUJAME, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Marie VILLATTE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, et Jérôme THUIZAT.
Excusés :	Monsieur Roger VOLAT qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET Madame Martine SIRET qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT Madame Adeline FONDE qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND Madame Valérie DE MATOS qui a donné pouvoir à Madame Marie VILLATTE Madame Hélène DAVIET qui a donné pouvoir à Madame Sylvie THEVENIOT Madame Frédérique PAULY-GRANJON
Absents :	
Quorum :	Vingt-trois Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Marie VILLATTE

Acte :	Délibération n° 01 du 25 février 2025 (20250225_1DB01) : Urbanisme – Institution d'un Droit de Prémption Urbain (DPU)
Objet :	2.3 Droit de préemption urbain

Considérant notamment les impératifs d'aménagement de sécurité routière à l'intersection de la Rue des Fossés et du Faubourg National, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer, sur la parcelle cadastrée sous les références AN 90, le Droit de préemption urbain prévu à l'article L.211 du Code de l'Urbanisme.

Acte :	Délibération n° 02 du 25 février 2025 (20250225_1DB02) : Domaine – Cession de terrains à construire sur le secteur de la friche SNCF et de la Saint-Julien
Objet :	3.2 Aliénations

Vu sa Délibération n° 02 du 25 juin 2024 autorisant la cession de terrains au Lotissement dit « de la Saint-Julien » et considérant toutefois que la parcelle cadastrée sous les références AE 136 incluse dans le périmètre dudit lotissement a été intégrée au domaine public de la Commune suivant Arrêté de Monsieur le Commissaire de la République du Département de l'Allier du 31 décembre 1982, le Conseil Municipal unanime décide de prononcer de déclassement de la portion de ladite parcelle correspondant au lot n° 7 du Lotissement, cette-décision étant dispensée d'enquête publique en application de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière (CVR).

Acte :	Délibération n° 03 du 25 février 2025 (20250225_1DB03) : Domaine – Cession de terrains à construire Lotissement des « Grandes Varennes »
Objet :	3.2 Aliénations

Considérant que les travaux d'aménagement du Lotissement dit des « Grandes Varennes » sont en cours d'achèvement et qu'il y a lieu de déterminer le prix de cession des terrains à construire correspondants, le Conseil Municipal unanime délibère du tarif de 24,17 € HT (soit 29,00 € TTC) le m².

Acte :	Délibération n° 04 du 25 février 2025 (20250225_1DB04) : Personnel – Adhésion au service de médiation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (CDG03)
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Considérant l'intérêt de s'assurer les services d'un Médiateur dans les situations délicates pouvant impliquer les personnels communaux et vu le projet de Convention qui lui est soumis par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (CDG03), le Conseil Municipal unanime autorise l'adhésion de la Commune à ce service optionnel.

Acte :	Délibération n° 05 du 25 février 2025 (20250225_1DB05) : Personnel – Adhésion au service d'intérim public du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (CDG03)
Objet :	4.4 Autres catégories de personnel

Considérant l'intérêt de s'assurer, dans un certain nombre de situations, le concours de personnels intérimaires et vu le projet de Convention qui lui est soumis par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (CDG03), le Conseil Municipal unanime autorise l'adhésion de la Commune à ce service optionnel.

Acte :	Délibération n° 06 du 25 février 2025 (20250225_1DB06) : Intercommunalité – Adhésion de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au Pôle Métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne
Objet :	5.7 Intercommunalité

Vu la Délibération du Conseil Communautaire du 25 novembre 2024 pour une adhésion au Pôle Métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne et considérant que l'adhésion ne peut toutefois être validée qu'après obtention de la majorité qualifiée (2/3 au moins des Conseils Municipaux représentant 50 % de la population totale ou 50 % au moins des Conseils Municipaux représentant 2/3 de la population totale), le Conseil Municipal unanime valide cette démarche.

Acte :	Délibération n° 07 du 25 février 2025 (20250225_1DB07) : Service Public de la Petite Enfance – Modification des statuts de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne
Objet :	5.7 Intercommunalité

Vu la Délibération du Conseil Communautaire du 06 février 2025 relative à l'organisation, par la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) en lieu et place de ses communes membres et le projet de modification correspondante des Statuts de l'Etablissement ne peut toutefois être validé qu'après obtention de la majorité qualifiée (2/3 au moins des Conseils Municipaux représentant 50 % de la population totale ou 50 % au moins des Conseils Municipaux représentant 2/3 de la population totale), le Conseil Municipal unanime valide cette démarche.

Acte :	Délibération n° 08 du 25 février 2025 (20250225_1DB08) : Prêt des salles, matériels et installations communales – Tarifs
Objet :	7.10 Divers

Considérant l'ouverture au public de la Maison des Associations Louis Dumas, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter un Tarif annuel « domiciliation » de 200,00 € pour les Associations dont le périmètre d'activité excède le territoire communal incluant le prêt d'une boîte aux lettres, la possibilité de domicilier un siège social et l'utilisation d'un bureau de permanence.

Acte :	Délibération n° 09 du 25 février 2025 (20250225_1DB09) : Piscine municipale – Adoption des tarifs
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal unanime fixe ainsi qu'il suit les tarifs pour l'accès à la piscine municipale :

- ❑ Tous résidents :
 - Enfants de moins de 5 ans accompagnés : **0,00 €** (sans changement)
 - Carte saison moins de 18 ans, étudiants : **70,00 €** (sans changement)
 - Carte saison adultes de plus de 18 ans : **100,00 €** (sans changement)
- ❑ Résidents Saint-Pourcinois :
 - Moins de 18 ans et étudiants, lycéens : **2,50 €** (au lieu de 2,40 €)
 - **Adultes de plus de 18 ans** : **3,60 €** (au lieu de 3,50 €)
 - Groupes accompagnés (sur réservation) : **2,00 €** (sans changement)
 - Carte 12 entrées moins de 18 ans, étudiants : **25,00 €** (au lieu de 24,00 €)
 - Carte 12 entrées adultes de plus de 18 ans : **36,00 €** (au lieu de 35,00 €)
- ❑ Résident Hors Saint-Pourçain-sur-Sioule :
 - Moins de 18 ans et étudiants, lycéens : **2,70 €** (au lieu de 2,60 €)
 - **Adultes de plus de 18 ans** : **4,00 €** (au lieu de 3,90 €)
 - Groupes accompagnés (sur réservation) : **2,20 €** (sans changement)
 - Carte 12 entrées moins de 18 ans, étudiants : **27,00 €** (au lieu de 26,00 €)
 - Carte 12 entrées adultes de plus de 18 ans : **40,00 €** (au lieu de 39,00 €)

Acte :	Délibération n° 10 du 25 février 2025 (20250225_1DB10) : Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales
Objet :	9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Dans le cadre de la démarche partenariale permettant d'élaborer un projet commun de maintien et développement des services aux familles, d'accès aux droits et d'optimisation des interventions des acteurs sur le territoire de la Communauté de Communes qui a donné lieu à une première Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier signée le 07 janvier 2021, le Conseil Municipal unanime autorise le renouvellement de cette CTG pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 27 février 2025
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel FERRAND